

**MAIRIE  
de CLOUANGE**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 24/04/2017 et complétée le 27/07/2017

N° PC 057 143 17 P0003

Par :	Monsieur CARUSO Jean-Sébastien
Demeurant à :	16 A Rue du Maréchal Foch 57185 CLOUANGE
Sur un terrain sis à :	RUE BELLE FONTAINE 57185 CLOUANGE Section 01 Parcelle 53
Nature des Travaux :	REHABILITATION D'UN ENTREPOT +CHANGEMENT DE DESTINATION ET EXTENSION HABITATION

Surface de plancher : 45.3 m<sup>2</sup>

### Le Maire de CLOUANGE

VU la demande de permis de construire présentée le 24/04/2017 par Monsieur LEBRUN PATRICK,  
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
VU la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles de la Moselle de septembre 2008 réalisée par le BRGM,  
VU l'avis favorable conforme de la D.D.T. Sarreguemines en date du 12/05/2017,  
VU l'avis favorable de la Régie Municipale d'Electricité de CLOUANGE en date du 15/05/2017  
VU l'avis favorable assorti de prescriptions du S.I.A.V.O. en date du 19/05/2017  
VU l'avis favorable assorti de prescriptions du S.I.E.G.V.O. en date du 11/05/2017

### ARRETE

**Article 1 :** Le présent Permis de Construire est ACCORDE sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

**Article 2 :** Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions et recommandations jointes en annexe au présent arrêté émises par :

- Le SIAVO dans son avis du 19/05/2017
- Le S.I.E.G.V.O dans son avis en date du 11/05/2017
- la Régie dans son avis du 15/05/2017.

Le pétitionnaire est informé que le terrain est situé en zone d'aléa faible vis-à-vis du risque naturel de retrait-gonflement des argiles. La carte d'aléa ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le site <http://www.moselle.equipement.gouv.fr>, onglet Domaines d'activité, rubrique Environnement & Risques puis rubrique Risques.